

Réunion de Conseil d'Administration Du 4 Septembre 2014

Compte Rendu

Présents : Christian MASSON
Francette MASSON
Lucien POIROT
Jean RIBY

Excusés : Philippe MONCOEFFE
Roseline RICHARD

1 – Conseil d'Administration :

- Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers tous les ans. Il est constitué de 9 membres au maximum.
- Suite au départ de certain d'entre eux, la composition du Conseil d'administrations est la suivante :
M. Martineau, F. Masson, Ch. Masson, PH. Moncoeffe, D. Odesser, L. Poirot, J. Riby, R. Richard
- Sont sortants pour la prochaine assemblée générale : D. Odesser, J. Riby
- 1 poste restera à pouvoir

2 – Assemblée Générale :

- L'assemblée générale 2014 aura lieu le 15 Novembre 2014 à 17h00 salle Mercier (face à la mairie). Notez cette date sur vos agendas
- L'ordre du jour vous parviendra avec la convocation.
- Vous pouvez déjà transmettre les sujets que vous souhaitez voir aborder.

3 – Adhérents :

- Tous les membres du CA présents sont en possession de cartes de visite et de bulletins d'adhésion. Afin de favoriser les nouvelles adhésions toute nouvelle cotisation prise après le 1 Août sera valable jusqu'à l'assemblée générale de 2015.
- Une carte d'adhérent à l'association peut vous être transmise sur simple demande.

4 – Passeport Escales :

- A ce jour, 32 cartes ont été vendues.
- Le guide 2014 est à disposition à la capitainerie.
- Le bureau du Port doit maintenant faire le bilan des entrées/sorties.
- Actuellement le coût de la carte est unique quelque soit la longueur du bateau.
- Comment faire évoluer ce tarif ?

5 – Association Ile du Large St Marcouf :

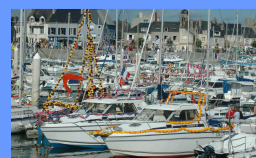
- Le Président souhaite qu'on puisse faire un don à cette association dont le but est de sauver l'Ile du Large de St Marcouf.
- Cette décision sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- Pour que chacun puisse se faire une idée voici le lien de leur site :
www.ilesaintmarcouf.com

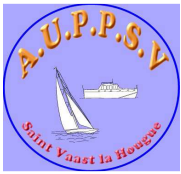
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





6 – UNAN :

- Tous les articles, en provenance de l'Unan, intéressant notre association se trouvent sur notre site.
- Si vous êtes à la recherche d'une assurance pour votre bateau, l'UNAN a mis en place un partenariat avec l'assureur AMTM (Assurances Maritimes et Transports Mader) qui propose de bons tarifs et de bonnes conditions. Coordonnées de cet assureur sur notre site.

7 – Site AUPPSV :

- Le site est ouvert depuis le début de l'année à l'adresse suivant : <http://www.auppsv50.fr>
- A chaque mise à jour, les adhérents sont prévenus par mail, en donnant :
le thème.
le lien pour accès direct à l'information.
- Tous les adhérents peuvent faire leurs remarques ou poser leurs questions à l'adresse suivante : auppsv50@gmail.com
- La nouvelle rubrique 'Actualités' vous permettra de prendre connaissance des dernières informations et sera mise à jour aussi souvent que possible.

8 – Comité des Affaires Maritimes et Portuaires :

- Nous sommes en attente de la date de réunion, prévue pour Septembre.
- L'ordre du jour prévu étant 'La Plaisance' voici les thèmes qui seront abordés par le Président lors de cette réunion :

1 - Manifestations sur le domaine de la SPL

- compte tenu de la faible participation demandée aux forains (20 € pour une caravane de -750 kg, 40 € pur une caravane de + 750 kg, 1.2 € au m2 pour les grands manèges, 6 € par ml pour les loteries, 95 € poules manèges)
- compte tenu de la consommation en eau et électricité faite par l'ensemble des installations (y a t'il un relevé des compteurs fait avant et après les manifestations)
- quel est le coût financier supporté par la SPL ?
- compte tenu de l'envahissement de la zone technique pendant la fête foraine
- que se passe t'il s'il y a urgence de sortie de navire pendant cette période ?

2 - Parking réservé aux résidents

- il n'y a jamais de contrôle pour cette partie réservée aux résidents d'où difficulté de stationnement pour de longue durée
- panneau non incitatif
- quelle est la possibilité de mise en place d'une barrière ?

3 - Carburant

- le surcoût de 20 cts observé depuis des mois est intolérable
- l'intensification de l'utilisation des jerricans est assurée
- dans la DSP, +3cts pour les pêcheurs, +15cts pour les plaisanciers, c'est de l'abus
- compte tenu des cadeaux faits aux manifestations, il faudrait également favoriser les résidents par une ristourne faite en fin d'année (10%)

4 - Sanitaires

- nombre de résidents souhaitent une diminution voir une suppression du tarif des douches
- de plus en plus de plaisanciers utilisent les installations de leur bateau favorisant la pollution
- développement des combines pour ne pas payer
- proposition de l'association : jeton à 1€, achat par 10 unités à la capitainerie, enregistrement pour suivi
- proposition pouvant engendrer la fraude à la revente à 2€ par les résidents, dixit la capitainerie

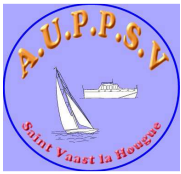
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- agressivité des gens du voyage auprès des résidents qui ne veulent pas donner le code des sanitaires et tout particulièrement après l'avoir obtenu auprès de La Marina
- faire un rappel auprès de La Marina qui n'a pas a donné le code !

5 - Internet

- fonctionnement Internet très insuffisant
- difficultés énormes de connexions au Wifi (version gratuite ou payante) pour les smartphones et tablettes (non détection du signal), mieux avec un PC à condition d'utiliser une antenne additionnelle
- débit très faible, quelques centaines de kbits
- difficultés rapportées aussi bien par les résidents que les visiteurs
- difficultés signalées à la capitainerie mais sans améliorations
- il faut que la société Netabord fasse les mesures nécessaires pour proposer les modifications utiles à un meilleur fonctionnement

6 - Surveillance du bassin

- des caméras supplémentaires devaient être installées entre La Marina et la zone technique
- où en sommes nous ?

7 - Utilisation des cales de mises à l'eau

- problème de stationnement des remorques évoqué lors du précédent Comité
- faut il continuer à mettre le montant d'une redevance sur l'AOT alors quelle ne peut être perçue dans l'état actuel ?
- où en sommes nous ?

8 - Accueil

- rien n'a changé, les visiteurs ont toujours les mêmes difficultés de placement surtout en période d'affluence
- les informations données aux visiteurs sont parfois incomplètes (douches payantes)
- quelles sont les actions entreprises ?

9 - Convention de délégation de service public

- elle a été signée en Décembre 2013 pour une durée de 30 ans
- les tarifs de grutage 2014 n'ont pas été mis à jour
- qui se charge de la correction ?

10 - Liste d'attente

- cette liste d'attente est consultable à la capitainerie, une synthèse vous est fournie sur le site
- sa mise à jour est trimestrielle
- peut elle être plus fréquente ?
- les plaisanciers, en liste d'attente, souhaitant mettre leur bateau au port, se voient devoir régler une redevance annuelle égale à 2 fois celle d'un résident
- ces plaisanciers vont donc ailleurs et en règle générale ne reviennent pas
- peut on adapter ce tarif de façon à le rendre plus attractif surtout quand le port est vide en hiver ?
- un certain nombre d'emplacement sont attribués aux professionnels du nautisme
- peut on en connaître la répartition ?

11 -Autorisation d'Occupation Temporaire (Aot)

- l'Aot n'est pas transmissible lors de la vente du bateau, aux ayants droits après un décès, au conjoint(e) ou au concubin(e) après un décès au delà de 6 mois
- ces dispositions se trouvent dans le règlement particulier de police de St Vaast

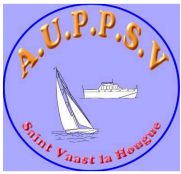
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- ces dispositions sont un frein à la vente des bateaux d'occasion
- actuellement de nombreux ports sont entrain de faire évoluer leur réglementation pour assouplir ces dispositions
- peut on envisager une démarche identique à St Vaast ?
- actuellement le règlement de la redevance est possible par prélèvement trimestriel
- y a t'il une possibilité de rendre ce prélèvement mensuel ?

12 - Conseil Portuaire

- dans le code des ports maritimes le conseil portuaire doit se réunir au moins 2 fois par an
- il y a eu un CP à Port Bail le 10 Juin 2014
- il n'y a pas de CP pour St Vaast en 2014, pourquoi ?
- quelles sont les dates de réunion du CP et du Clupp pour 2014 ?
- la liste des membres du Clupp est elle disponible ?
- lors du CP du 29 Novembre 2013, discussion autour du bilan 2012 mais pas de document
- ces documents sont ils confidentiels pour St Vaast ?
- nous sommes toujours en attente du plan décennal des travaux, point sur le dévasement et le rejointoiement
- quelle date pour ces travaux ?

Dernières informations :

La date de réunion du Comité des Affaires Maritimes et Portuaires est fixée au le 24 octobre 2014.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

